# **Gestion du capital**

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle. La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. Plus de détails sur le cadre de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2023 aux pages 53 à 61.

#### Accord de Bâle

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 13,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 15,0 %. Pour de plus amples renseignements sur le calcul des ratios, se reporter aux pages 54 et 55 du Rapport annuel 2023. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le CBCB et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure (RSI) de 3,5 % établies par le BSIF. La RSI, dont le niveau varie entre 0 % et 4,0 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais devra fournir un plan de mesures correctives au BSIF. La Banque doit également respecter les exigences du plancher des fonds propres afin que le total de l'actif pondéré en fonction des risques ne soit pas inférieur à 72,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon les approches standardisées de Bâle III. Originalement, le BSIF proposait l'adoption progressive d'un coefficient de plancher sur une période de trois ans dont la valeur initiale était de 65,0 % au deuxième trimestre de 2023, puis qui augmente de 2,5 % par année pour atteindre 72,5 % à l'exercice 2026. Le 5 juillet 2024, le BSIF a annoncé qu'il retardait d'un an l'augmentation du plancher de fonds propres. Par conséguent, le coefficient de plancher révisé atteindra 72,5 % à l'exercice 2027. Pour l'exercice 2024, le coefficient de plancher est établi à 67,5 %, et restera à ce niveau jusqu'à la fin de l'exercice 2025, pour ensuite augmenter jusqu'en 2027. Si l'exigence de fonds propres est inférieure à l'exigence liée au plancher des fonds propres après l'application du coefficient de plancher, la différence est ajoutée au total de l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les BISI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %, qui comprend une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % applicable uniquement aux BISI. Pour de plus amples renseignements sur le calcul du ratio de levier, se reporter à la page 55 du Rapport annuel 2023.

Au premier trimestre de 2024, la Banque a mis en œuvre les réformes finalisées telles qu'adoptées par le BSIF relativement au cadre révisé de fonds propres au titre du risque de marché, conformément à l'examen fondamental du portefeuille de négociation (EFPN) du CBCB, ainsi qu'à la révision du cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA). Tant pour le risque de marché que pour le CVA, la Banque utilise la méthode des sensibilités standard pour calculer l'actif pondéré en fonction des risques. La mise en œuvre de ces cadres révisés, au 1<sup>er</sup> novembre 2023, a eu une incidence négative de 38 pbs sur le ratio des fonds propres CET1 de la Banque.

De plus, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Tous les instruments des fonds propres réglementaires de la Banque autres que les actions ordinaires sont assortis d'une clause FPUNV.

La ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF, qui s'applique à toutes les BISI dans le cadre des règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable. La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice TLAC du BSIF. Le BSIF exige des BISI qu'elles maintiennent un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 25,0 % (incluant la RSI) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 %. Le ratio TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale. Au 31 juillet 2024, la valeur des éléments de passif en circulation faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne s'élève à 22,4 G\$ (17,7 G\$ au 31 octobre 2023).

Exigences – Ratios des fonds propres (1), de levier (1) et TLAC (2) réglementaires

	Exigences au 31 juillet 2024													
			Réserve de									Minimum établi p	ar	
			conservation	Minimun	1	Surcharge		Minimum		Réserve pour		le BSIF, y compr	is	
			des fonds	établi par le	établi par le			établi par le		stabilité		la réserve pour		Ratios au
	Minimum		propres	CBC	3	aux BISI		BSIF		intérieure (3)		stabilité intérieu	re	31 juillet 2024
Ratios des fonds propres														
CET1	4,5	%	2,5 %	7,0	%	1,0	%	8,0	%	3,5	%	11,5	%	13,5 %
catégorie 1	6,0	%	2,5 %	8,5	%	1,0	%	9,5	%	3,5	%	13,0	%	15,7 %
total	8,0	%	2,5 %	10,5	%	1,0	%	11,5	%	3,5	%	15,0	%	16,9 %
Ratio de levier	3,0	%	S.O.	3,0	%	0,5	%	3,5	%	s.o.		3,5	%	4,4 %
Ratio TLAC	21,5	%	s.o.	21,5	%	s.o.		21,5	%	3,5	%	25,0	%	29,7 %
Ratio de levier TLAC	6,75	%	S.O.	6,75	%	0,5	%	7,25	%	S.O.		7,25	%	8,3 %

- s.o. Sans objet
- (1) Les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.
- (2) Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.
- (3) Le 18 juin 2024, le BSIF a confirmé que la réserve pour stabilité intérieure était maintenue à 3,5 %.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales relatives aux capitaux propres établies par le BSIF, y compris la RSI. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » publié trimestriellement et disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse <u>bnc.ca</u>. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible sur le site Internet de la Banque.

#### Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. La Banque a mis en œuvre les cadres révisés de risque de marché et de risque lié au CVA au cours du premier trimestre de 2024. Depuis le 1er novembre 2023, aucun autre fait nouveau en matière de réglementation n'est à considérer, à l'exception du report d'un an de l'augmentation du plancher des fonds propres, tel que mentionné précédemment.

# Activités de gestion

Le 12 décembre 2023, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 d'actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 11 décembre 2024. La Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2024.

Le 5 février 2024, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 500 M\$ portant intérêt à 5,279 % et échéant le 15 février 2034. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux FPUNV, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

#### **Dividendes**

Le 27 août 2024, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 1,10 \$ par action ordinaire, payable le 1<sup>er</sup> novembre 2024 aux actionnaires inscrits le 30 septembre 2024.

#### Actions, autres instruments de capitaux propres et options d'achat d'actions

		Au 31 juillet 2024
	Nombre d'actions	
	ou de BCRL (1)	М\$
Actions privilégiées de premier rang		-
Série 30	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300
Série 38	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300
	66 000 000	1 650
Autres instruments de capitaux propres		
BCRL – Série 1	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500
BCRL – Série 3	500 000	500
	1 500 000	1 500
	67 500 000	3 150
Actions ordinaires	340 522 825	3 442
Options d'achat d'actions	10 614 466	

(1) Billets de capital à recours limité (BCRL).

Au 23 août 2024, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 340 384 098 et le nombre d'options en cours est de 10 614 466. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion des instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires lorsque le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les clauses FPUNV devait se produire, toutes les actions privilégiées et les BCRL de la Banque ainsi que les billets à moyen terme échéant le 16 août 2032 et le 15 février 2034, qui sont des instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 \$; ii) le cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix-plancher de 5,00 \$ et en tenant compte des dividendes et intérêts cumulés estimés, ces instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV se convertiraient en un maximum de 1 024 millions d'actions ordinaires de la Banque, d'où un effet dilutif de 75,0 % selon le nombre d'actions ordinaires de la Banque en circulation au 31 juillet 2024.

# Variation des fonds propres réglementaires (1)

(en millions de dollars canadiens)	Neuf mois terminés le 31 juillet 2024
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	,
Solde au début	16 920
Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions)	119
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	14
Rachat d'actions ordinaires	-
Autres surplus d'apport	16
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(1 224)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	2 862
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	322
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17	(94)
Autres	(54)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global	
Écarts de conversion	(39)
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	32
Autres	-
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	37
Autres, y compris les ajustements réglementaires	
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	(179)
Variation du montant excédant le seuil de 15 %	
Actifs d'impôt différé	-
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	-
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt)	(26)
Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF	(1)
Variation des autres ajustements réglementaires	-
Solde à la fin	18 705
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	2440
Solde au début	3 148
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 Rachats de fonds propres	_
Autres, y compris des ajustements réglementaires	2
Solde à la fin	3 150
Total des fonds propres de catégorie 1	21 855
Fonds propres de catégorie 2	
Solde au début	988
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	500
Rachat de fonds propres	_
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties	-
Variation de certaines provisions pour pertes de crédit	35
Autres, y compris des ajustements réglementaires	54
Solde à la fin	1 577
Total des fonds propres réglementaires	23 432

<sup>(1)</sup> Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

#### Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques a augmenté de 13,3 G\$ pour s'établir à 138,9 G\$ au 31 juillet 2024, comparativement à 125,6 G\$ au 31 octobre 2023. Cette augmentation découle de la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques, de la détérioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts et des changements de méthode découlant principalement de la mise en œuvre des cadres révisés de risque de marché et de risque lié au CVA. La variation de l'actif pondéré en fonction des risques de la Banque par type de risque est présentée dans le tableau suivant.

## Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs (1)

(en millions de dollars canadiens)					Trimest	re terminé le
			31 juillet	30 avril	31 janvier	31 octobre
			2024	2024	2024	2023
	Risque autre					
	que le risque	Risque de				
	de crédit	crédit de				
	de contrepartie	contrepartie	Total	Total	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	106 694	5 969	112 663	108 838	107 145	102 087
Taille du portefeuille	3 394	90	3 484	2 484	5 020	2 288
Qualité du portefeuille	714	(65)	649	508	435	1 045
Mises à jour des modèles	(244)	-	(244)	-	(31)	(107)
Méthode et politique	-	-	_	-	(2 629)	_
Acquisitions et cessions	_	-	_	_	_	_
Variation de change	121	11	132	833	(1 102)	1 832
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	110 679	6 005	116 684	112 663	108 838	107 145
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début			9 641	10 148	5 662	5 985
Variation des niveaux de risque (2)			(1 575)	(507)	(352)	(323)
Mises à jour des modèles			_	-	_	_
Méthode et politique			_	_	4 838	_
Acquisitions et cessions			_	_	_	_
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin			8 066	9 641	10 148	5 662
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début			13 811	13 384	12 785	12 490
Variation des niveaux de risque			357	427	599	295
Méthode et politique			_	_	_	_
Acquisitions et cessions			_	_	_	_
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin			14 168	13 811	13 384	12 785
			138 918	136 115	132 370	125 592
Actif pondéré en fonction des risques à la fin			129 319	130 113	132 3/0	170 027

- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires ou d'une nouvelle réglementation. Au cours du premier trimestre de 2024, la Banque a raffiné le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques pour le risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés et à certains prêts autres que particuliers et a également mis en œuvre les cadres révisés de risque de marché et de risque lié au CVA du BSIF.

#### Ratios des fonds propres réglementaires, de levier et TLAC

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 13,5 %, à 15,7 % et à 16,9 % au 31 juillet 2024, comparativement à des ratios de 13,5 %, de 16,0 % et de 16,8 %, respectivement, au 31 octobre 2023. Le ratio des fonds propres CET1 est stable comparativement au 31 octobre 2023, alors que le ratio des fonds propres de catégorie 1 est en baisse et que le ratio du total des fonds propres est en légère hausse. La croissance de l'actif pondéré en fonction des risques et l'impact lié à la mise en œuvre des cadres révisés du BSIF pour le risque de marché et pour le risque lié au CVA ont eu des impacts défavorables sur les ratios. Ces facteurs ont été atténués en partie par le résultat net, déduction faite des dividendes, les émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'actat d'actions et la déduction de l'écart de crédit de la Banque. Par ailleurs, l'émission des billets à moyen terme pour un montant de 500 M\$ a eu un impact favorable sur le ratio du total des fonds propres.

Le ratio de levier en date du 31 juillet 2024 s'établit à 4,4 %, inchangé par rapport au 31 octobre 2023. Le ratio de levier est demeuré stable puisque l'augmentation de l'exposition totale a été contrebalancée par la croissance des fonds propres de catégorie 1.

Au 31 juillet 2024, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC s'établissent, respectivement, à 29,7 % et à 8,3 %, comparativement à 29,2 % et à 8,0 %, respectivement, au 31 octobre 2023. L'augmentation du ratio TLAC et du ratio de levier TLAC s'explique principalement par les émissions nettes d'instruments qui satisfont tous les critères d'admissibilité TLAC au cours de la période.

Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2024, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

### Capital réglementaire (1), ratio de levier (1) et TLAC (2)

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2024	Au 31 octobre 2023
Fonds propres		
CET1	18 705	16 920
catégorie 1	21 855	20 068
total	23 432	21 056
Actif pondéré en fonction des risques	138 918	125 592
Exposition totale	499 963	456 478
Ratios des fonds propres		
CET1	13,5 %	13,5 %
catégorie 1	15,7 %	16,0 %
total	16,9 %	16,8 %
Ratio de levier	4,4 %	4,4 %
TLAC disponible	41 295	36 732
Ratio TLAC	29,7 %	29,2 %
Ratio de levier TLAC	8,3 %	8,0 %

<sup>(1)</sup> Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.

#### Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le CBCB a développé une méthodologie d'évaluation et d'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes ainsi que des indicateurs utilisés par le CBCB et le Conseil de stabilité financière pour évaluer les banques d'importance systémique mondiale (BISM). Des exigences de communication publique annuelles s'appliquent aux grandes banques actives à l'échelle mondiale.

La dernière version du préavis du BSIF intitulé *Banques d'importance systémique mondiale – Obligations redditionnelles* à l'égard de la mise en œuvre des exigences de communication publique pour les BISM au Canada est entrée en vigueur en 2022. Les banques canadiennes, y compris la Banque, qui n'ont pas été désignées BISM et qui ont une exposition totale (tel que calculée par le ratio de levier selon Bâle III) supérieure à l'équivalent de 200 milliards d'euros à la fin de l'exercice sont tenues de publier annuellement les indicateurs. Les indicateurs sont calculés et présentés selon des lignes directrices précises publiées par le CBCB, qui sont mises à jour chaque année. Ainsi, les valeurs obtenues ne sont peut-être pas comparables aux autres mesures présentées dans ce rapport. Le tableau suivant présente les indicateurs utilisés dans la méthode d'évaluation du CBCB permettant d'évaluer les BISM.

<sup>(2)</sup> La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

#### Indicateurs – Banques d'importance systémique mondiale (BISM) (1)

(en millions de dollars canadiens)			Au 31 octobre
Catégories	Indicateurs	2023	2022
Activité transfrontière (2)	Créances transfrontières	117 016	97 929
	Passifs transfrontières	90 476	75 961
Taille (3)	Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III (4)	459 090	429 692
Interdépendance (5)	Actifs dans le système financier <sup>(4)</sup>	73 022	66 590
	Passifs dans le système financier (4)	38 238	42 806
	Titres en circulation (4)	109 831	105 572
Substituabilité/infrastructure financière (6)	Activité de paiement <sup>(7)</sup>	16 801 902	17 366 801
	Actifs sous garde	652 463	615 973
	Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers	31 821	26 017
	Volume des transactions (8)		
	Titres à revenu fixe <sup>(8)</sup>	845 554	829 877
	Titres de participation et autres titres (8)	1 124 984	1 335 166
Complexité (9)	Valeur nominale des instruments financiers dérivés de gré à gré (4)	1 847 636	1 816 770
	Titres détenus à des fins de négociation et titres de placement (10)	54 740	49 493
	Actifs financiers de niveau 3 (4)	1 226	1 128

- (1) Les indicateurs d'importance systémique mondiale des banques reposent sur la méthodologie prescrite dans les lignes directrices publiées par le CBCB en juillet 2018 et ils sont calculés selon les instructions précises qui sont mises à jour chaque année par le CBCB.
- (2) Représente le niveau d'interaction de la Banque hors du Canada.
- (3) Représente le total des expositions au bilan et hors bilan de la Banque selon les règles de ratio de levier du BSIF en vertu de l'accord de Bâle III, avant ajustements réglementaires.
- (4) Incluant les activités d'assurances.
- (5) Représente les transactions avec d'autres institutions financières.
- (6) Représente la mesure dans laquelle les services de la Banque pourraient être remplacés par ceux d'autres institutions.
- (7) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2023 et 2022.
- (8) Cet indicateur est composé de deux sous-indicateurs : titres à revenu fixe ainsi que titres de participation et autres titres.
- (9) Tient compte du degré de complexité et du volume des activités de négociation de la Banque visant les instruments financiers dérivés, les titres détenus à des fins de négociation, les titres de placement et les actifs financiers de niveau 3.
- (10) Le montant au 31 octobre 2023 a été révisé par rapport à celui présenté précédemment.

# **Gestion des risques**

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière et la Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. Elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'affaires. La Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. Elle assume certains risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels.

Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes. Certains risques sont présentés ci-après. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2023, aux pages 62 à 106. Des informations sur la gestion des risques sont également présentées à la note 7 des présents états financiers consolidés relativement aux prêts.

# Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires.

Entre le 2 mars 2022 et le 12 juillet 2023, la Banque du Canada avait relevé son taux directeur à dix reprises, ce dernier passant de 0,25 % à 5 %. Cette hausse rapide des taux, qui avait pour but principal de contrer l'inflation au Canada, exerce une pression sur la capacité des emprunteurs à effectuer leurs versements, notamment celle des titulaires d'hypothèques à taux variable ou dont le terme arrive à échéance. Dans ses deux dernières annonces qui ont eu lieu le 5 juin 2024 et le 24 juillet 2024, la Banque du Canada a abaissé son taux directeur, le faisant passer de 5 % à 4,50 %.

# Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2023, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2023, à la page 77. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le fait nouveau en matière de réglementation ci-dessous est également à considérer.

Le 5 février 2024, la *Loi sur l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens* qui devait être en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

#### Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle (1)

(en millions de dollars canadiens)								Au 31 juillet 2024
	Montants utilisés <sup>(2)</sup>	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension <sup>(3)</sup>	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan <sup>(a)</sup>	Total	Approche standardisée <sup>(5)</sup>	Approche Ni
Particuliers	-		-		_			
Hypothèques résidentielles	79 320	9 457	_	_	-	88 777	12 %	88 %
Crédits rotatifs admissibles	3 250	11 557	_	_	_	14 807	- %	100 %
Particuliers – autres	17 093	2 749	_	_	35	19 877	14 %	86 %
	99 663	23 763	-	-	35	123 461		
Autres que particuliers								
Entreprises	94 515	31 711	44 044	306	8 516	179 092	16 %	84 %
États souverains	67 358	6 270	75 557	_	269	149 454	3 %	97 %
Institutions financières	8 103	1 053	134 810	2 147	1 694	147 807	21 %	79 %
	169 976	39 034	254 411	2 453	10 479	476 353		
Portefeuille de négociation	-	-	-	13 140	1	13 140	3 %	97 %
Titrisation	4 653	_	_	_	5 444	10 097	92 %	8 %
Total - Risque de crédit brut	274 292	62 797	254 411	15 593	15 958	623 051	14 %	86 %
Approche standardisée (5)	38 365	1 256	38 979	2 261	5 916	86 777		
Approche NI	235 927	61 541	215 432	13 332	10 042	536 274		
Total - Risque de crédit brut	274 292	62 797	254 411	15 593	15 958	623 051	14 %	86 %

(en millions de dollars canadiens)							A	u 31 octobre 2023
	Montants utilisés <sup>(2)</sup>	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension <sup>(3)</sup>	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan <sup>(4)</sup>	Total	Approche standardisée <sup>(5)</sup>	Approche NI
Particuliers								<u>.</u>
Hypothèques résidentielles	77 073	9 094	_	_	_	86 167	12 %	88 %
Crédits rotatifs admissibles	3 183	12 052	_	_	_	15 235	- %	100 %
Particuliers – autres	16 078	2 692	-	-	33	18 803	13 %	87 %
	96 334	23 838	-	-	33	120 205		
Autres que particuliers								
Entreprises	91 994	27 846	38 549	385	6 915	165 689	18 %	82 %
États souverains	61 438	5 921	61 580	_	267	129 206	3 %	97 %
Institutions financières	6 719	1 002	98 222	3 013	1 506	110 462	23 %	77 %
	160 151	34 769	198 351	3 398	8 688	405 357		
Portefeuille de négociation	_	_	_	13 778	_	13 778	2 %	98 %
Titrisation	4 351	_	_	_	5 318	9 669	92 %	8 %
Total - Risque de crédit brut	260 836	58 607	198 351	17 176	14 039	549 009	15 %	85 %
Approche standardisée (5)	35 461	1 260	34 717	3 211	5 568	80 217		
Approche NI	225 375	57 347	163 634	13 965	8 471	468 792		
Total - Risque de crédit brut	260 836	58 607	198 351	17 176	14 039	549 009	15 %	85 %

- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Excluent les titres de participation et certains autres actifs tels les participations dans des filiales déconsolidées et coentreprises, les immeubles et actifs assortis du droit d'utilisation, les goodwills, les actifs d'impôt différé et les immobilisations incorporelles.
- (3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.
- (4) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.
- (5) Incluent les expositions aux contreparties centrales éligibles (CCE).

Afin de respecter les exigences du BSIF en matière de divulgation relative aux prêts hypothécaires, des renseignements additionnels sont présentés dans les documents intitulés « Informations financières complémentaires – Troisième trimestre 2024 » et « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Troisième trimestre 2024 » disponibles sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

# Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Depuis quelques années, la Banque fait face à un contexte volatil. Le contexte géopolitique (notamment la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre Israël et le Hamas), l'inflation, les changements climatiques et les taux d'intérêt élevés continuent à créer des incertitudes.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la valeur à risque (VaR) et les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

#### Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 juillet 2024
		Mesures du ri	isque de marché	-	
			-	Non assujettis	Risque principal associé
	Solde au		Autres que de	au risque	au risque lié aux activités
	bilan	Négociation (1)	négociation (2)	de marché	autres que de négociation
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	32 489	147	19 971	12 371	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Valeurs mobilières					60
À la juste valeur par le biais du résultat net	115 993	113 153	2 840	-	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup> et actions
À la juste valeur par le biais des autres éléments					
du résultat global	15 233	-	15 233	-	Taux d'intérêt (3) et actions (4)
Au coût amorti	13 049	-	13 049	-	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions					
de revente et valeurs mobilières empruntées	13 879	_	13 879	-	Taux d'intérêt <sup>(3) (5)</sup>
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	239 549	14 185	225 364	-	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Instruments financiers dérivés	10 468	10 232	236	-	Taux d'intérêt et taux de change
Actif au titre des prestations définies	607	_	607	-	Autres
Autres	12 666	520	-	12 146	
	453 933	138 237	291 179	24 517	
Passifs					
Dépôts	320 587	25 257	295 330	-	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Acceptations	137	_	137	-	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 974	11 974	_	-	
Engagements afférents à des valeurs mobilières					
vendues en vertu de conventions de rachat					
et valeurs mobilières prêtées	41 781	_	41 781	_	Taux d'intérêt (3) (5)
Instruments financiers dérivés	17 682	17 294	388	_	Taux d'intérêt et taux de change
Passifs relatifs à des créances cédées	27 035	9 598	17 437	_	Taux d'intérêt (3)
Passif au titre des prestations définies	99	_	99	_	Autres
Autres	8 222	_	48	8 174	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
Dette subordonnée	1 254	_	1 254	-	Taux d'intérêt <sup>(3)</sup>
	428 771	64 123	356 474	8 174	

<sup>(1)</sup> Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification présenté aux pages suivantes et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2023.

 <sup>(2)</sup> Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
 (3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de ris

<sup>(3)</sup> Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2023.

<sup>(4)</sup> La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 4 et 6 afférentes aux présents états financiers consolidés.

<sup>(5)</sup> Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR lorsqu'elle est afférente à des activités de négociation.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2023 (1)

(en initions de dottars canadiens)					Au 31 octobre 2023
		Mesures du ri	sque de marché		
	Solde au bilan	Négociation (2)	Autres que de négociation (3)	Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières Valeurs mobilières	35 234	685	24 950	9 599	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup>
À la juste valeur par le biais du résultat net À la juste valeur par le biais des autres éléments	99 994	98 559	1 435	-	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup> et actions <sup>(5)</sup>
du résultat global	9 242	_	9 242	_	Taux d'intérêt (4) et actions (6)
Au coût amorti	12 582	_	12 582	_	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup>
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions					
de revente et valeurs mobilières empruntées	11 260	_	11 260	_	Taux d'intérêt (4) (7)
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	225 443	12 739	212 704	_	Taux d'intérêt (4)
Instruments financiers dérivés	17 516	16 349	1 167	_	Taux d'intérêt (8) et taux de change (8)
Actif au titre des prestations définies	356	_	356	-	Autres (9)
Autres	11 850	544		11 306	
	423 477	128 876	273 696	20 905	
Passifs					
Dépôts	288 173	18 126	270 047	_	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup>
Acceptations	6 627	_	6 627	_	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup>
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	13 660	13 660	-	_	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat					
et valeurs mobilières prêtées	38 347	_	38 347	_	Taux d'intérêt (4) (7)
Instruments financiers dérivés	19 888	19 145	743	_	Taux d'intérêt (8) et taux de change (8)
Passifs relatifs à des créances cédées	25 034	9 507	15 527	_	Taux d'intérêt (4)
Passif au titre des prestations définies	94	_	94	-	Autres (9)
Autres	7 322	_	49	7 273	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup>
Dette subordonnée	748	_	748	_	Taux d'intérêt <sup>(4)</sup>
	399 893	60 438	332 182	7 273	

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque était la VaR ainsi que la SVaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification présenté à la page suivante et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2023.
- (3) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (4) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2023.
- (5) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.
- (6) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 4 et 6 afférentes aux présents états financiers consolidés.
- (7) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour était inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles étaient afférentes à des activités de négociation.
- (8) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.
- (9) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

#### Activités de négociation

Le tableau présenté ci-dessous illustre la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification.

## VaR des portefeuilles de négociation (1)(2)

(en millions de dollars canadiens)							Trimestr	e terminé le	Neuf mo	is terminés le
				31 juillet		30 avril		31 juillet	31 juillet	31 juillet
				2024		2024		2023	2024	2023
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne	Moyenne
Taux d'intérêt	(5,9)	(11,8)	(8,5)	(6,7)	(10,2)	(10,1)	(7,5)	(7,0)	(8,9)	(6,9)
Taux de change	(0,7)	(3,1)	(1,7)	(1,5)	(1,9)	(1,5)	(2,9)	(3,3)	(2,0)	(2,4)
Actions	(1,8)	(5,5)	(3,4)	(3,3)	(5,0)	(4,5)	(7,8)	(5,8)	(5,6)	(7,5)
Contrats sur produits de base	(0,9)	(1,6)	(1,2)	(1,0)	(1,4)	(1,5)	(1,3)	(1,5)	(1,5)	(1,2)
Effet de diversification (3)	n.s.	n.s.	5,9	6,6	7,4	7,4	9,5	7,8	7,2	8,9
VaR totale de négociation	(5,9)	(11,7)	(8,9)	(5,9)	(11,1)	(10,2)	(10,0)	(9,8)	(10,8)	(9,1)

- n.s. Le calcul de l'effet de diversification sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.
- (1) Consulter le « Glossaire » aux pages 49 à 52 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
- (2) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.
- (3) La VaR totale de négociation est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de diversification.

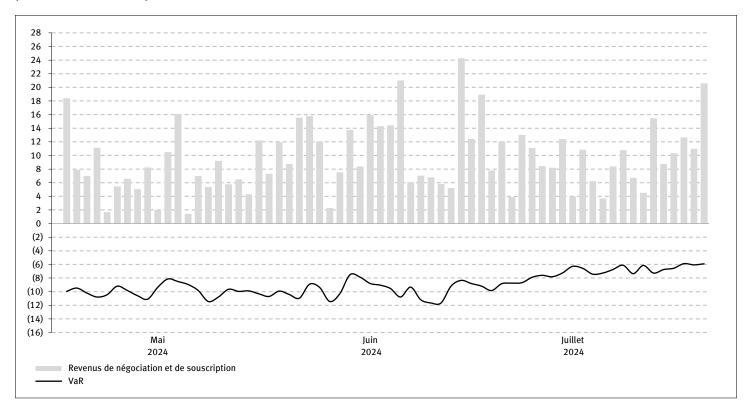
La moyenne de la VaR totale des portefeuilles de négociation a diminué, passant de 11,1 M\$ à 8,9 M\$ entre le deuxième et le troisième trimestre de 2024, principalement en raison d'une baisse du risque de taux d'intérêt et du risque sur actions.

## Revenus de négociation et de souscription quotidiens

Le graphique suivant illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant tous les jours du trimestre terminé le 31 juillet 2024.

## Trimestre terminé le 31 juillet 2024

(en millions de dollars canadiens)



#### Sensibilité aux taux d'intérêt - Activités autres que de négociation (avant impôts)

Le tableau suivant illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation immédiate et soutenue de 100 points de base ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

(en millions de dollars canadiens)			Au 31 juillet 2024	Au 31 octobre 2023			
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total	
Effet sur les capitaux propres		<del>-</del>	_				
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(320)	(46)	(366)	(297)	2	(295)	
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	297	42	339	272	7	279	
Effet sur le revenu net d'intérêts							
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	93	(13)	80	73	1	74	
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	(121)	7	(114)	(103)	1	(102)	

# Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque.

Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre les dépôts, la titrisation, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

#### Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2023, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2023, à la page 91. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le fait nouveau en matière de réglementation ci-dessous est également à considérer.

Le 31 octobre 2023, le BSIF a annoncé sa décision au sujet du réexamen de la ligne directrice *Normes de liquidité* (NL) pour les sources de financement institutionnel assorties de caractéristiques semblables à celles du financement de détail, et plus particulièrement les fonds négociés en bourse de comptes d'épargne à intérêt élevé (FNB CEIE). Le BSIF a décidé de traiter ces sources comme étant du financement institutionnel non garanti fourni par d'autres entités juridiques. Malgré l'existence de caractéristiques semblables à celles du financement de détail ainsi que des ententes à terme avec les dépositaires, le fait que ces produits soient détenus directement par des gestionnaires de fonds a mené le BSIF à conclure qu'un taux de retrait de 100 % pour ces produits était approprié. Par conséquent, les institutions de dépôts exposées à de telles sources de financement doivent détenir suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir tous les soldes de FNB CEIE qui peuvent être retirés en moins de 30 jours. Depuis le 31 janvier 2024, toutes les institutions de dépôts ont modifié l'évaluation des liquidités et l'information financière s'y rattachant pour qu'elles soient conformes au traitement du taux de retrait de la ligne directrice NL. En outre, les changements concernant la communication d'informations sur le LCR ont été calculés rétrospectivement au début du premier trimestre pour tenir compte des fluctuations quotidiennes du ratio (soit le 1<sup>er</sup> novembre 2023 pour la Banque).

#### Gestion des liquidités

### Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

### Portefeuille d'actifs liquides (1)

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 juillet 2024	Au 31 octobre 2023
	Actifs liquides appartenant à la Banque <sup>(2)</sup>	Actifs liquides reçus <sup>(3)</sup>	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés <sup>(4)</sup>	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	32 489		32 489	9 665	22 824	25 944
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada,						
le Trésor et d'autres organismes américains et						
les gouvernements d'autres pays	37 948	51 123	89 071	53 813	35 258	29 062
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et						
municipaux du Canada	13 980	7 234	21 214	13 617	7 597	6 403
Autres titres de créance	6 670	3 845	10 515	2 745	<i>7 77</i> 0	10 095
Titres de participation	85 677	49 822	135 499	92 105	43 394	27 253
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	14 863	-	14 863	6 420	8 443	6 140
Au 31 juillet 2024	191 627	112 024	303 651	178 365	125 286	
Au 31 octobre 2023	169 888	87 919	257 807	152 910	•	104 897

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2024	Au 31 octobre 2023
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	77 407	55 626
Filiales canadiennes	11 889	10 013
Filiales et succursales étrangères	35 990	39 258
	125 286	104 897

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2024	Au 31 octobre 2023
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	62 163	51 882
Dollar américain	54 880	35 243
Autres devises	8 243	17 772
	125 286	104 897

# Portefeuille d'actifs liquides (1) – Moyenne (5)

(en millions de dollars canadiens)					Trin	nestre terminé le
					31 juillet	31 octobre
					2024	2023
	Actifs liquides	Actifs	Total	Actifs	Actifs	Actifs
	appartenant à	liquides	des actifs	liquides	liquides	liquides
	la Banque (2)	reçus <sup>(3)</sup>	liquides	grevés (4)	non grevés	non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	31 233	_	31 233	9 967	21 266	27 651
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada,						
le Trésor et d'autres organismes américains et						
les gouvernements d'autres pays	41 191	50 975	92 166	57 963	34 203	23 902
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et						
municipaux du Canada	14 566	7 147	21 713	15 061	6 652	8 214
Autres titres de créance	7 311	3 876	11 187	3 021	8 166	10 350
Titres de participation	86 737	51 109	137 846	93 285	44 561	32 820
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	13 739	_	13 739	6 172	7 567	5 342
	194 777	113 107	307 884	185 469	122 415	108 279

- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.
- (3) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.
- (4) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.
- (5) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des trois mois du trimestre, divisée par trois.

#### Sommaire des actifs grevés et non grevés (1)

(en millions de dollars canadiens)					ı	Au 31 juillet 2024
		Actifs		Actifs		Actifs grevés en % du total des
		grevés (2)		non grevés	Total	actifs
	Donnés en garantie	Autres (3)	Disponibles pour garantie	Autres (4)		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	551	9 114	22 824		32 489	2,1
Valeurs mobilières	52 162	-	92 113	_	144 275	11,5
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de						
revente et valeurs mobilières empruntées	_	11 973	1 906	-	13 879	2,7
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	37 858	-	8 443	193 248	239 549	8,3
Instruments financiers dérivés	_	-	-	10 468	10 468	_
Participations dans des entreprises associées						
et des coentreprises	_	-	-	38	38	_
Immobilisations corporelles	_	_	_	1 830	1 830	_
Goodwill	_	_	-	1 521	1 521	_
Immobilisations incorporelles	_	_	-	1 227	1 227	_
Autres actifs	_	-	-	8 657	8 657	_
	90 571	21 087	125 286	216 989	453 933	24,6

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 o	ctobre 2023 (5)
					A	ctifs grevés en
		Actifs		Actifs		% du total des
		grevés <sup>(2)</sup>		non grevés	Total	actifs
	Donnés en		Disponibles			
	garantie	Autres (3)	pour garantie	Autres (4)		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	449	8 841	25 944	-	35 234	2,2
Valeurs mobilières	49 005	-	72 813	-	121 818	11,6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de						
revente et valeurs mobilières empruntées	-	11 260	_	-	11 260	2,6
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	36 705	-	6 140	182 598	225 443	8,7
Instruments financiers dérivés	-	-	_	17 516	17 516	_
Participations dans des entreprises associées						
et des coentreprises	-	-	-	49	49	_
Immobilisations corporelles	_	-	_	1 592	1 592	_
Goodwill	_	-	_	1 521	1 521	_
Immobilisations incorporelles	_	-	_	1 256	1 256	_
Autres actifs	_	_	_	7 788	7 788	_
	86 159	20 101	104 897	212 320	423 477	25,1

- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre du programme d'obligations sécurisées.
- (3) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et qui, par conséquent, ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement, ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.
- (4) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).
- (5) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

## Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) a été mis en place principalement pour s'assurer que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le LCR se calcule en divisant le montant total des actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) par le montant total des sorties nettes de trésorerie. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 %. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Le tableau de la page suivante présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations quotidiennes du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2024 est de 152 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à court terme de la Banque est solide.

#### Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme (1) (2)

(en millions de dollars canadiens)			Trimestre terminé le
		31 juillet 2024	30 avril 2024
	Valeur	Valeur	Valeur
	non pondérée (3)	pondérée <sup>(4)</sup>	pondérée <sup>(4)</sup>
	totale (moyenne)	totale (moyenne)	totale (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)			
Total des HQLA	S.O.	80 724	79 455
Sorties de trésorerie			
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	63 738	5 774	5 568
Dépôts stables	27 654	829	819
Dépôts moins stables	36 084	4 945	4 749
Financement institutionnel non garanti, dont:	114 333	64 409	64 834
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	35 127	8 602	7 706
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	70 848	47 357	46 781
Dettes non garanties	8 358	8 450	10 347
Financement institutionnel garanti	S.O.	23 448	23 043
Exigences supplémentaires dont :	73 946	19 152	17 265
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	25 211	10 901	9 358
Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	1 641	1 635	1 548
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	47 094	6 616	6 359
Autres engagements de crédit contractuels	2 550	731	1 061
Autres engagements de crédit conditionnels	153 374	2 105	2 072
Total des sorties de trésorerie	S.O.	115 619	113 843
Entrées de trésorerie		-	
Prêts garantis (par ex. prise en pension)	131 039	27 808	29 556
Entrées liées aux expositions pleinement productives	12 382	8 481	7 893
Autres entrées de trésorerie	25 561	25 531	24 366
Total des entrées de trésorerie	168 982	61 820	61 815
		Valeur	Valeur
		ajustée totale (5)	ajustée totale (5)
Total des HQLA		80 724	79 455
Total des sorties nettes de trésorerie		53 799	52 028
Ratio de liquidité à court terme (%) (6)		152 %	155 %

- s.o. Sans objet
- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.
- (3) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).
- (4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.
- (5) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.
- (6) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations quotidiennes du trimestre.

Au 31 juillet 2024, les actifs liquides de niveau 1 représentent 86 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 juillet 2024 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

#### Ratio structurel de liquidité à long terme

Le CBCB a élaboré le ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) afin de promouvoir la résilience du secteur bancaire. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Une structure de financement viable vise à réduire la probabilité que des difficultés qui perturberaient les sources de financement régulières d'une banque érodent sa position de liquidité au point d'accroître le risque d'une défaillance et, potentiellement, engendrent des tensions systémiques de plus grande envergure. Le NSFR se calcule en divisant le montant du financement stable disponible par le montant du financement stable exigé. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un NSFR minimal de 100 %.

Le tableau suivant présente les positions calibrées du NSFR calculées selon la stabilité des passifs et la liquidité des actifs conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le NSFR de la Banque au 31 juillet 2024 est de 120 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à long terme de la Banque est solide.

# Exigences de déclaration relatives au ratio structurel de liquidité à long terme (1) (2)

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 juillet 2024	Au 30 avril 2024
	Valeur	non pondéré	e par échéance	e résiduelle		<del></del>
		•	Plus de			
	Sans	6 mois et	6 mois à	Plus de	Valeur	Valeur
	échéance	moins	1 an	1 an	pondérée <sup>(3)</sup>	pondérée <sup>(3)</sup>
Éléments de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres :	25 355	-	_	1 254	26 610	25 724
Fonds propres réglementaires	25 355	-	_	1 254	26 610	25 724
Autres instruments de fonds propres	<del>_</del>	<del>.</del>		<del>-</del>	<del>-</del>	
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	57 284	16 181	7 594	28 804	102 165	99 917
Dépôts stables	25 540	5 616	4 054	8 325	41 773	41 776
Dépôts moins stables	31 744	10 565	3 540	20 479	60 392	58 141
Financement institutionnel:	80 451	87 317	27 082	52 396	118 597	115 278
Dépôts opérationnels	35 355	-	_	-	17 678	16 765
Autres financements institutionnels	45 096	87 317	27 082	52 396	100 919	98 513
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants (4)	<b>-</b> _	2 433	2 533	22 069	-	-
Autres passifs (5):	16 202		15 050		835	750
Passifs d'instruments dérivés du NSFR <sup>(5)</sup>	s.o.		4 764		s.o.	s.o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	16 202	2 904	224	7 158	835	750
FSD total	s.o.	s.o.	s.o.	S.O.	248 207	241 669
Éléments de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	10 254	7 937
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	_	_	_	_	_	_
Prêts et titres productifs :	66 796	88 727	29 828	98 251	166 477	164 812
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	94	1 361	108	_	258	412
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que						
de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	6 792	51 640	3 756	1 459	10 534	8 513
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et						
aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques						
centrales et des organismes publics, dont :	34 251	26 318	17 670	34 544	82 729	82 848
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche						
standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	610	1 604	527	73	1 510	4 206
Prêts hypothécaires résidentiels productifs, dont :	9 131	7 322	8 048	60 083	55 862	55 474
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche	7	, , ,		00 005	33 002	33
standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	9 131	7 322	8 048	60 083	55 862	55 474
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères	, .,.	, ,,,	0 0 4 0	00 005	33 002	JJ 47 4
définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les						
marchés organisés	16 528	2 086	246	2 165	17 094	17 565
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants (4)	_	2 433	2 533	22 069		_
Autres actifs (5):	7 091		33 086		24 567	24 419
Produits de base physiques, y compris l'or	551	S.O.	S.O.	5.0.	551	506
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	3.0.	3.0.	3.0.	331	300
contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale (5)	S.O.		12 646		10 750	11 146
Actifs d'instruments dérivés du NSFR (5)	s.o. s.o.		1 091		10 / 50	11 140
Passifs d'instruments derivés du NSFR avant déduction de la marge de	5.0.		1 091		_	-
variation versée (5)	5.0		12 220		611	678
	S.O. [	3 500	12 228	1 (()		
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	6 540	3 588	1 869	1 664	12 655	12 089
Éléments hors bilan (5)	S.O.		123 388	• • •	4 686	4 545
FSE total  Patie de liquidité à long terme (9/)	S.O.	S.O.	5.0.	5.0.	205 984 120 %	201 713
Ratio de liquidité à long terme (%)	S.O.	5.0.	s.o.	S.O.	120 %	120 %

s.o. Sans obje

<sup>(1)</sup> Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

<sup>(2)</sup> Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

<sup>(3)</sup> Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations prescrites par la ligne directrice Normes de liquidité du BSIF.

<sup>(4)</sup> Selon les spécifications du BSIF, le passif associé aux transactions provenant du programme des Obligations hypothécaires du Canada et les hypothèques grevées correspondantes reçoivent un poids de 0 % de FSD et de FSE, respectivement.

<sup>(5)</sup> Selon les spécifications du BSIF, il n'est pas nécessaire de différencier les échéances.

Le NSFR représente le montant du FSD par rapport à celui du FSE. Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs censés être fiables dans un horizon temporel pris en compte aux fins du NSFR, à savoir jusqu'à un an. Le montant du FSE d'une institution est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs qu'elle détient et de celles de ses positions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. La Banque s'attend à ce que les NSFR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance à long terme.

Les hypothèses à l'égard du NSFR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

#### **Financement**

La Banque surveille et analyse de façon continue les tendances de marché et les possibilités d'accès à un financement moins coûteux et plus souple en tenant compte des risques et des occasions observés. La stratégie de dépôts demeure une priorité pour la Banque, et nous continuons de privilégier les dépôts plutôt que le financement sur le marché institutionnel.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

# Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel (1)

(en millions de dollars canadiens)							Au 3:	L juillet 2024
		Plus de	Plus de	Plus de	Sous-total	Plus de		
	1 mois	1 mois à	3 mois à	6 mois à	1 an ou	1 an à	Plus de	
	ou moins	3 mois	6 mois	12 mois	moins	2 ans	2 ans	Total
Dépôts de banques (2)	456	53		139	648		_ [	648
Certificats de dépôt et papier commercial (3)	2 503	4 064	7 425	13 840	27 832	-	-	27 832
Billets de premier rang non garantis à moyen terme (4) (5)	2 448	460	2 429	4 020	9 357	3 270	11 729	24 356
Billets structurés de premier rang non garantis	_	-	34	6	40	1 197	3 846	5 083
Obligations sécurisées et titres adossés								
à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	_	583	1 610	2 539	4 732	3 508	18 795	27 035
Obligations sécurisées	_	-	352	1 489	1 841	1 342	6 884	10 067
Titrisation de créances sur cartes de crédit	_	_	49	_	49	_	-	49
Passifs subordonnés <sup>(6)</sup>	_	_	_	_	_	_	1 254	1 254
	5 407	5 160	11 899	22 033	44 499	9 317	42 508	96 324
Financement garanti	_	583	2 011	4 028	6 622	4 850	25 679	37 151
Financement non garanti	5 407	4 577	9 888	18 005	37 877	4 467	16 829	59 173
	5 407	5 160	11 899	22 033	44 499	9 317	42 508	96 324
Au 31 octobre 2023	3 337	6 616	15 200	6 868	32 021	12 347	34 370	78 738

- (1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.
- (2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.
- (3) Inclut les billets de dépôt au porteur.
- (4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.
- (5) Inclut les dettes qui font l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques.
- (6) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)			Au 31 juillet 2024
	Diminution	Diminution	Diminution
	d'un cran	de deux crans	de trois crans
Dérivés (1)	39	91	94

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes sur marges initiales et marges de variation.

#### Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan au 31 juillet 2024, ainsi que les données comparatives au 31 octobre 2023. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des engagements d'achat de prêts et à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

(en millions de dollars canadiens)									Au 31	juillet 2024
	1 mois	Plus de 1 mois à	Plus de 3 mois à	Plus de 6 mois à	Plus de 9 mois à	Plus de 1 an à	Plus de 2 ans à	Plus de	Sans échéance	_
	ou moins	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois	2 ans	2 ans a 5 ans	5 ans	spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès										
d'institutions financières	22 133	629	552	268	392	_	_	_	8 515	32 489
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par										
le biais du résultat net	226	752	696	846	864	5 787	11 183	10 593	85 046	115 993
À la juste valeur par le biais des										
autres éléments du résultat global	62	183	159	311	32	2 523	6 251	5 081	631	15 233
Au coût amorti	69	1 107	1 023	253	752	2 047	6 730	1 068	_	13 049
	357	2 042	1 878	1 410	1 648	10 357	24 164	16 742	85 677	144 275
Valeurs mobilières acquises										
en vertu de conventions										
de revente et valeurs										
mobilières empruntées	3 486	2 335	776	86	1 880	690	_	_	4 626	13 879
Prêts (1)										
Hypothécaires résidentiels	1 825	1 954	3 136	3 390	4 535	22 594	45 264	9 730	529	92 957
Aux particuliers	760	959	1 369	1 652	1 885	8 086	12 510	6 045	13 685	46 951
Créances sur cartes de crédit									2 692	2 692
Aux entreprises et aux										
administrations publiques	12 948	5 012	5 014	4 332	3 647	11 527	18 041	6 635	30 951	98 107
Engagements de clients en										
contrepartie d'acceptations	98	39	_	_	_	_	_	_	_	137
Provisions pour pertes de crédit									(1 295)	(1 295)
	15 631	7 964	9 519	9 374	10 067	42 207	75 815	22 410	46 562	239 549
Autres										
Instruments financiers dérivés	1 756	1 247	1 198	580	437	1 979	1 272	1 999	_	10 468
Participations dans des										
entreprises associées										
et des coentreprises									38	38
Immobilisations corporelles									1 830	1 830
Goodwill									1 521	1 521
Immobilisations incorporelles									1 227	1 227
Autres actifs (1)	3 014	190	384	726	1 143	874	348	54	1 924	8 657
	4 770	1 437	1 582	1 306	1 580	2 853	1 620	2 053	6 540	23 741
	46 377	14 407	14 307	12 444	15 567	56 107	101 599	41 205	151 920	453 933

<sup>(1)</sup> Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)										1 juillet 2024
	1 mois	Plus de 1 mois à	Plus de 3 mois à	Plus de 6 mois à	Plus de 9 mois à	Plus de 1 an à	Plus de 2 ans à	Plus de	Sans échéance	
	ou moins	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois	2 ans	2 ans a 5 ans	5 ans	spécifique	Total
Passif et capitaux propres				·						
Dépôts (1)(2)										
Particuliers	3 807	4 195	5 499	4 733	4 850	7 699	14 772	6 143	42 488	94 186
Entreprises et administrations										
publiques	33 141	11 044	15 209	16 561	6 567	7 452	31 354	6 164	93 423	220 915
Institutions de dépôts	1 202	55	367	174	1 177	-	11	31	2 469	5 486
	38 150	15 294	21 075	21 468	12 594	15 151	46 137	12 338	138 380	320 587
Autres										
Acceptations	98	39	_	_	_	_	_	_	-	137
Engagements afférents										
à des titres vendus										
à découvert <sup>(3)</sup>	3	511	1 115	430	263	838	2 407	3 215	3 192	11 974
Engagements afférents										
à des valeurs mobilières										
vendues en vertu de										
conventions de rachat et										
valeurs mobilières prêtées	25 147	2 568	1 036	3 452	-	891	-	-	8 687	41 781
Instruments financiers dérivés	1 512	1 362	1 838	1 698	406	1 535	5 624	3 707	-	17 682
Passifs relatifs à des créances										
cédées <sup>(4)</sup>	-	583	1 610	1 124	1 415	3 508	8 657	10 138	-	27 035
Titrisation – cartes de crédit <sup>(5)</sup>	_	_	49	_	-	-	-	_	-	49
Obligations locatives (5)	7	13	19	18	18	72	177	153	-	477
Autres passifs – autres éléments (1) (5)	1 612	191	94	155	35	162	77	82	5 387	7 795
	28 379	5 267	5 761	6 877	2 137	7 006	16 942	17 295	17 266	106 930
Dette subordonnée	-	_	-	_	-	-	-	1 254	-	1 254
Capitaux propres									25 162	25 162
	66 529	20 561	26 836	28 345	14 731	22 157	63 079	30 887	180 808	453 933
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres										
de crédit documentaire	118	562	4 189	1 469	807	1 944	209	21	-	9 319
Créances sur cartes de crédit <sup>(6)</sup>									10 322	10 322
Facilités de garantie de liquidité										
et de rehaussement de crédit <sup>(7)</sup>	-	-	15	5 552	15	-	-	-	4 591	10 173
Engagements de crédit <sup>(8)</sup>	4 044	11 999	9 937	5 305	5 542	5 313	3 949	91	52 338	98 518
Engagements en vertu de :										
Contrats de location <sup>(9)</sup>	_	1	1	1	1	5	5	-	-	14
Autres contrats (10)	9	18	24	12	12	48	254	10	143	530

- Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.
- (2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
- (3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.
- Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.
- (4) (5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
- Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque. (6) (7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G\$.
- (8) Ces montants incluent 48,3 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
- Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.
- Ces montants incluent 27 M\$ d'engagements contractuels liés à la portion de l'immeuble du siège social en construction.

(en millions de dollars canadiens)									Au 31 octo	bre 2023 <sup>(1)</sup>
		Plus de	Plus de	Plus de	Plus de	Plus de	Plus de		Sans	
	1 mois	1 mois à	3 mois à	6 mois à	9 mois à	1 an à	2 ans à	Plus de	échéance	<b>-</b>
	ou moins	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois	2 ans	5 ans	5 ans	spécifique	Total
Actif Trésorerie et dépôts auprès										
d'institutions financières	25.274	440	254	50	217				0.702	25.224
Valeurs mobilières	25 374	448	354	50	216				8 792	35 234
À la juste valeur par										
le biais du résultat net	694	258	1 663	1 758	2 260	3 667	10 823	12 813	66 058	99 994
À la juste valeur par le biais des	694	258	1 663	1/58	2 260	3 667	10 823	12 813	66 058	99 994
autres éléments du résultat global	2	30	154	224	426	538	4 548	2 660	659	9 242
Au coût amorti	3 4								659	
Au cout amorti	701	158 446	508	338 2 320	1 399	4 110	4 713	1 352	66 717	12 582
Valeurs mobilières acquises	/01	440	2 325	2 320	4 085	8 315	20 084	16 825	00 / 1 /	121 818
en vertu de conventions										
de revente et valeurs										
mobilières empruntées	2 275	1 641	716	72	416	693		_	5 447	11 260
Prêts (2)	2 2 / 3	1 041	/10	72	410	093			5 447	11 200
Hypothécaires résidentiels	1 409	1 250	1 990	3 126	2 990	15 339	51 112	9 089	542	86 847
Aux particuliers	613	637	1 060	1 271	1 396	6 258	15 656	5 713	13 754	46 358
Créances sur cartes de crédit	015	037	1 000	12/1	1 390	0 2 3 6	15 050	5/15	2 603	2 603
Aux entreprises et aux									2 003	2 003
administrations publiques	21 406	4 262	4 007	3 204	2 783	6 695	11 322	5 414	25 099	84 192
Engagements de clients en	21 400	4 202	4 007	3 204	2 / 6 3	0 093	11 322	3414	23 099	04 172
contrepartie d'acceptations	6 191	373	50	13	_	_	_	_	_	6 627
Provisions pour pertes de crédit	0171	3/3	50	13					(1 184)	(1 184)
1 TOVISIONS POUR PETES de credit	29 619	6 522	7 107	7 614	7 169	28 292	78 090	20 216	40 814	225 443
Autres	2,01,	0 322	, 10,	7 014	7 107	202/2	70070	20 210	40014	223 443
Instruments financiers dérivés	2 040	1 982	1 367	1 197	611	1 696	2 399	6 224	_	17 516
Participations dans des	2010	1,02	130,	/ /	011	20,0	2377	0221		1, 510
entreprises associées										
et des coentreprises									49	49
Immobilisations corporelles									1 592	1 592
Goodwill									1 521	1 521
Immobilisations incorporelles									1 256	1 256
Autres actifs (2)	2 639	774	166	1 206	547	598	252	115	1 491	7 788
	4 679	2 756	1 533	2 403	1 158	2 294	2 651	6 339	5 909	29 722
	62 648	11 813	12 035	12 459	13 044	39 594	100 825	43 380	127 679	423 477

<sup>(1)</sup> Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)									Au 31 octo	bre 2023 <sup>(1)</sup>
		Plus de	Plus de	Plus de	Plus de	Plus de	Plus de		Sans	
	1 mois	1 mois à	3 mois à	6 mois à	9 mois à	1 an à	2 ans à	Plus de	échéance	
	ou moins	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois	2 ans	5 ans	5 ans	spécifique	Total
Passif et capitaux propres Dépôts <sup>(2)(3)</sup>										
Particuliers	4 648	3 722	4 491	6 056	5 145	8 398	11 635	4 164	39 624	87 883
Entreprises et administrations										
publiques	32 642	10 044	17 495	4 271	3 498	9 127	15 768	5 058	99 425	197 328
Institutions de dépôts	646	408	32	109	18	8	15	33	1 693	2 962
	37 936	14 174	22 018	10 436	8 661	17 533	27 418	9 255	140 742	288 173
Autres										
Acceptations	6 191	373	50	13	-	_	_	_	-	6 627
Engagements afférents										
à des titres vendus										
à découvert <sup>(4)</sup>	35	155	129	73	76	347	2 332	4 123	6 390	13 660
Engagements afférents										
à des valeurs mobilières										
vendues en vertu de										
conventions de rachat et										
valeurs mobilières prêtées	23 041	2 719	1 040	3 467	_	274	-	_	7 806	38 347
Instruments financiers dérivés	1 912	2 697	1 186	1 086	467	2 415	3 068	7 057	-	19 888
Passifs relatifs à des créances										
cédées <sup>(5)</sup>	-	1 760	829	2 142	618	3 915	8 678	7 092	-	25 034
Titrisation – cartes de crédit (6)	-	_	-	-	_	48	-	_	-	48
Obligations locatives (6)	9	28	25	24	23	83	197	128	-	517
Autres passifs – autres éléments (2) (6)	1 417	306	174	7	27	37	58	105	4 720	6 851
	32 605	8 038	3 433	6 812	1 211	7 119	14 333	18 505	18 916	110 972
Dette subordonnée	-	-	-	-	_	-	-	748	-	748
Capitaux propres									23 584	23 584
	70 541	22 212	25 451	17 248	9 872	24 652	41 751	28 508	183 242	423 477
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres										
de crédit documentaire	89	1 287	1 975	2 185	1 490	1 165	255	50	_	8 496
Créances sur cartes de crédit (7)									9 802	9 802
Facilités de garantie de liquidité										
et de rehaussement de crédit (8)	_	15	5 552	15	_	_	_	_	4 519	10 101
Engagements de crédit (9)	3 186	10 675	8 445	7 562	4 316	4 579	3 312	39	48 592	90 706
Engagements en vertu de :										
Contrats de location (10)	1	1	1	2	2	6	7	1	_	21
Autres contrats (11)	11	22	34	33	36	46	138	13	127	460

Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 (1) afférente aux présents états financiers consolidés.

<sup>(2)</sup> Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

<sup>(3)</sup> La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

<sup>(4)</sup> Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

<sup>(5)</sup> Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

<sup>(6)</sup> La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

<sup>(7)</sup> (8) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G\$.

<sup>(9)</sup> Ces montants incluent 46,7 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an. (10)

Ces montants incluent 0,1 G\$ d'engagements contractuels liés à la portion de l'immeuble du siège social en construction.

# Risque de non-conformité à la réglementation

Dans le cadre de la transition liée à la réforme des taux d'intérêt de référence, au Canada, le taux CDOR (*Canadian Dollar Offered Rate*) a cessé d'exister le 28 juin 2024 et a été remplacé par le taux CORRA (*Canadian Overnight Repo Rate Average*). Un taux prospectif, le CORRA à terme de un mois et de trois mois, est aussi disponible depuis le 5 septembre 2023 pour certains produits financiers. Au 31 juillet 2024, l'avancement du projet de transition respecte l'échéancier prévu. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

# Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social représente la possibilité que des enjeux environnementaux et sociaux entraînent une perte financière pour la Banque ou affectent ses activités. Pour en savoir plus sur les mesures prises par la Banque afin de répondre à ces risques et les atténuer, se reporter à la section *Risque environnemental et social* du Rapport annuel 2023 aux pages 105 et 106.

#### Faits nouveaux en matière de réglementation

Le 13 mars 2024, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié ses premiers projets de Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID) sous la forme d'exposés-sondages. La norme NCID 1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et la norme NCID 2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, se fondent largement sur IFRS S1 et IFRS S2, mais avec une date d'entrée en vigueur plus tardive et un allègement transitoire plus long pour certaines exigences en matière d'informations à fournir. Les NCID s'appliqueront aux BISI à la fin de l'exercice 2026, et la mesure d'allègement transitoire entraînera le report de plusieurs exigences à la fin de l'exercice 2028. La présentation des informations selon les NCID se fera de facon volontaire jusqu'à ce que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) la rendent obligatoire.

Le 20 mars 2024, le BSIF a publié une nouvelle version de la ligne directrice B-15 intitulée *Gestion des risques climatiques*, dont les exigences en matière d'informations à fournir s'alignent plus étroitement sur celles de la version finale de la norme IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité. La plupart des obligations redditionnelles énoncées dans la ligne directrice B-15 entreront en vigueur à la fin de l'exercice 2024 pour les BISI, et les autres entreront en vigueur à compter de l'exercice 2025. Parallèlement, le BSIF a produit de nouveaux relevés relatifs aux risques climatiques pour recueillir des données normalisées sur les émissions et les expositions. Les données que le BSIF recueillera lui permettront d'exercer ses activités de surveillance en la matière.

Actuellement, la Banque évalue l'incidence de la ligne directrice B-15 et a pour projet de se conformer à ses exigences d'ici à sa date d'entrée en vigueur. Elle continue en outre à surveiller les mises à jour et les développements futurs.

# Divulgation d'information sur les risques

Le Rapport annuel 2023, le Rapport aux actionnaires – Troisième trimestre 2024 et les documents d'informations complémentaires y afférant ont pour objectif la présentation de renseignements transparents et de grande qualité concernant les risques, conformément aux recommandations du groupe EDTF du Conseil de stabilité financière. Le tableau suivant présente un sommaire des informations relatives aux 32 recommandations du groupe EDTF ainsi que les pages de référence pour aider les utilisateurs à trouver ces informations.

		Rapport annuel 2023	Rapport aux actionnaires <sup>(1)</sup>	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 (1)
Généra 1	ıl Localisation de la divulgation concernant les risques	12	46	
•	Rapport de gestion	53 à 106, 119 et 121 à 123	24 à 45	
	États financiers consolidés	Notes 1, 7, 16, 23 et 29	Notes 7 et 14	
	Informations financières complémentaires	Notes 1, 7, 10, 25 ct 27	Notes / Ct 14	22 à 32 <sup>(2)</sup>
	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires			
	et informations du Pilier 3			5 à 59
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	62 à 106		
3	Risques principaux et risques émergents	24 et 67 à 73	12, 30 à 45	
4	Principaux nouveaux ratios réglementaires	54 à 57, 91 et 95 à 98	24, 25, 35 et 37 à 40	
Gouve	rnance et gestion des risques			
5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	65 à 85, 91 à 93 et 98		
6	Culture de gestion des risques	62 et 63		
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques			
	et appétit pour le risque	61 à 63 et 67		
8	Tests de tension	53, 63, 79, 89, 90 et 93		
Adéqua	ation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques			
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	54 à 57	24 et 25	
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire			11 à 17, 20 et 21
11	Évolution des fonds propres réglementaires	59	27	
12	Planification en matière de capital	53 à 61		
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation			
	et par type de risque	61		7
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul			
	de l'actif pondéré en fonction des risques	74 à 78		7
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire			7
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	60	28	7
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	66, 75 à 78 et 84		41
Liquidi		04 3 00	253.70	
	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	91 à 98	35 à 40	
Finance		04 -+ 05	27	
19	Sommaire des actifs grevés et non grevés Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et	94 et 95	37	
20	des engagements hors bilan	224 à 228	41 à 44	
21	Stratégie de financement et sources de financement	98 à 100	41 a 44 40	
	de marché	98 a 100	40	
	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	86 et 87	32 et 33	
	Facteurs de risque de marché	84 à 90, 212 et 213	32 à 35	
	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	88	J2 u JJ	
	Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	84 à 90		
	de crédit	31470		
26	Expositions au risque de crédit	83 et 173 à 184	31 et 70 à 81	22 à 50 et 22 à 30 <sup>(2)</sup>
27	Politiques d'identification des prêts dépréciés	80, 81, 147 et 148		<del>-</del>
28	Évolution des prêts dépréciés et provisions pour pertes de crédit	119, 122, 123 et 173 à 184	70 à 81	27 à 30 <sup>(2)</sup>
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	80 à 82 et 192 à 195		42 à 50, 31 <sup>(2)</sup> et 32 <sup>(2)</sup>
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	77 à 82, 170 et 178		24, 28, 29 et 48 à 58
Autres	risques			
31	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	72 à 74 et 100 à 106		
32	Événements liés aux risques connus publiquement	24, 100 et 101	12, 30 et 45	

<sup>(1)</sup> Troisième trimestre 2024.

<sup>(2)</sup> Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires — Troisième trimestre 2024 ».